

07-07-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 7 juillet 2014, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Les conseillers: Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert et Réjean Hudon.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 25 juin 2014
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Remerciement Dominique Perreault
 - b) Réponse du MTQ – limite 50 km
 - c) Réponse du MTQ – Accotement
 - d) Problème Internet
 - e) Taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018
 - f) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
6. Demandes de don et d'appui
 - a) Les Loisirs de St-Cléophas
 - b) Comité de l'Avenir – Fête des Citoyens
 - c) Action 50 + Bas-Saint-Laurent
7. Démission du conseiller Stéphane Boulanger
8. Démission de la conseillère Monette Gauvin
9. Programme d'aide au développement économique – Johanne Côté
10. Demande d'exclusion CPTAQ – Mandat à la MRC de la Matapédia
11. Télus – 352, rue Principale
12. Hydro-Québec – 352, rue Principale
13. Système d'alarme Microtec – 352, rue Principale
14. Panneau pour afficher principales partenaires – camping
15. Gestion des matières résiduelles – Usine de biométhanisation de la SEMER, achat de bacs bruns et LET de la Ville de Rivière-du-Loup
16. Inscription opérateur en eau potable en septembre
17. Offre de Ginette Bélanger
18. Abat-poussière
19. Dossier traitement de surface – route Melucq
20. Rapport sommaire au 30 juin 2014
21. Suivi de dossiers
22. Divers: a) b) c) d)
23. Questions de l'assemblée
24. Levée de la réunion

156-14

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Réjean Hudon et résolu que l'ordre du jour soit adopté en corrigeant le point 6 b; il faut inscrire Comité de l'Avenir seulement et en rajoutant à divers: demande de Jos Lefrançois, autorisation de circulation de boisson en cannette et demande d'information au MTQ – pont # 4491.

Au point 5 d de l'ordre du jour, j'informe le conseil que suite à une panne d'internet depuis 7 jours, la MRC de la Matapédia a mandaté Télus pour trouver la cause du problème et que personne ne peut confirmer un moment précis pour la remise en service.

Au point 5 e de l'ordre du jour, j'informe le conseil que le MAMOT m'a envoyé un courriel m'indiquant qu'une nouvelle entente a été conclue le 25 juin dernier pour la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour les années 2014-2018.

Au point 5 f de l'ordre du jour, suite à une résolution adoptée par le conseil le mois dernier concernant le programme d'aide à l'amélioration de réseau routier, j'informe le conseil que la demande devra être faite la semaine prochaine pour le 20 000\$.

159-14

Les Loisirs de St-Cléophas

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Richard Fournier et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 600\$ au Comité des Loisirs afin de les aider à payer une partie des activités et des accessoires pour le terrain de jeux. Un bilan des activités devra être déposé au conseil à la fin du terrain de jeux.

Au point 6 b de l'ordre du jour, j'informe le conseil que le CDA demande s'il est possible de prévoir une partie au sous-sol pour eux. Cette partie leur servirait de local pour serrer leur matériel. Il aimerait également avoir l'autorisation de faire des rénovations à leur frais. Le conseil ne voit aucun incon vénient et certains membres iront voir sur place avant de décider où le local sera situé.

160-14

Action des 50 ans et + du Bas-Saint-Laurent

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Langis Joubert et résolu que la municipalité fasse un don de 50\$ à l'organisation du rassemblement des 50 ans et + du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu du 28 au 30 mai 2015 à Sayabec afin de les aider pour leur fête.

La lettre de démission du conseiller Stéphane Boulanger, étant au siège numéro 5 a été déposée au conseil municipal en cette réunion.

La lettre de démission de la conseillère Monette Gauvin, étant au siège numéro 1 a été déposée au conseil municipal en cette réunion.

161-14

Programme d'aide au développement – Johanne Côté

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Langis Joubert et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la demande du CDA concernant madame Johanne Côté. Un montant de 767.12\$ sera remis au CDA en 3 versements pour le remboursement des taxes municipales de madame Côté ainsi qu'un remboursement de 174.00\$ pour le droit de mutation.

162-14

Demande d'exclusion à la CPTAQ – demande d'offre de service

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas demande une soumission au service d'aménagement de la MRC de La Matapédia pour une demande d'exclusion à la CPTAQ. Ladite demande est pour monsieur Fernand St-Laurent et son lot (4 347 426) est situé sur la rue Principale. Suite à l'offre de service que nous déposerons à Monsieur St-Laurent, il devra informer la municipalité par écrit de son intérêt à continuer le dossier ou non et la municipalité mandatera la MRC de La Matapédia à faire la demande d'exclusion si nécessaire.

163-14

Télus - 352, rue Principale

Considérant que la cession de la Fabrique de St-Cléophas à la Municipalité de Saint-Cléophas du bâtiment situé au 352, rue Principale (église) a été signé le 7 mai dernier;

Considérant que c'est la municipalité de Saint-Cléophas qui est maintenant la propriétaire;

Considérant que tous documents venant de Télus, dont la facturation devra être au nom de la municipalité de Saint-Cléophas et être acheminée directement au bureau municipal situé au 356, rue Principale;

Par conséquent, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour faire les changements nommés ci-haut.

164-14

Hydro-Québec - 352, rue Principale

Considérant que la cession de la Fabrique de St-Cléophas à la Municipalité de Saint-Cléophas du bâtiment situé au 352, rue Principale (église) a été signé le 7 mai dernier;

Considérant que c'est la municipalité de Saint-Cléophas qui est maintenant la propriétaire;

Considérant que tous documents venant d'Hydro-Québec, dont la facturation devra être au nom de la municipalité de Saint-Cléophas et être acheminée directement au bureau municipal situé au 356, rue Principale;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier, appuyé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour faire les changements nommés ci-haut.

165-14

Système d'alarme Microtec - 352, rue Principale

Considérant que la cession de la Fabrique de St-Cléophas à la Municipalité de Saint-Cléophas du bâtiment situé au 352, rue Principale (église) a été signé le 7 mai dernier;

Considérant que c'est la municipalité de Saint-Cléophas qui est maintenant la propriétaire;

Considérant que la municipalité ne souhaite pas garder le contrat de télésurveillance du système d'alarme Microtec;

Considérant que si aucun frais n'est rattaché au fait que le système d'alarme fonctionne sans la télésurveillance, le conseil est prêt à le laisser sur place;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents nécessaire pour enlever le contrat de télésurveillance du système d'alarme Microtec et si nécessaire le faire enlever.

166-14

Panneau pour afficher principaux partenaires - camping

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que Monsieur Daniel Roussel confectionne une enseigne de 2 X 3 pied indiquant les principaux partenaires du camping.

167-14

Gestion des matières résiduelles - Usine de biométhanisation de la SEMER, achat de bacs bruns et LET de la Ville de Rivière-du-Loup

Considérant les objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles qui obligent les municipalités à détourner de l'enfouissement les matières organiques (60 % en 2015 et 100 % en 2020);

Considérant l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) est actuellement en construction et qu'elle produira un biogaz à partir des matières organiques provenant des déchets des municipalités;

Considérant que la SEMER offre à la MRC de La Matapédia et à ses municipalités d'acheminer, à compter de 2015, leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation;

Considérant que la proposition de la SEMER pour les matières organiques est assortie d'une proposition de la Ville de Rivière-du-Loup pour recevoir les déchets ultimes à son Lieu d'Enfouissement Technique (LET), également à compter de 2015.

Considérant que la municipalité a pris connaissance des conditions d'accès à l'usine de biométhanisation de la SEMER et au LET de la Ville de Rivière-du-Loup;

Considérant que l'envoi des matières organiques de la municipalité à l'usine de biométhanisation de la SEMER implique la mise en place d'une cueillette distincte pour ces matières (3^{ième} voie) et également l'achat de bacs bruns.

Considérant que c'est la MRC de La Matapédia qui doit conclure les ententes avec la SEMER et la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières organiques et des matières destinées à l'enfouissement (déchets ultimes);

Considérant que la MRC de La Matapédia doit se prononcer d'ici le 1^{er} septembre 2014, au nom des municipalités qui le désirent, sur l'offre de la SEMER et sur celle de la Ville de Rivière-du-Loup.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas tient à avoir le pouvoir d'exercer son droit de retrait;

En conséquence, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyée par Richard Fournier, et résolu:

Que la municipalité de Saint-Cléophas informe la MRC de La Matapédia qu'elle est favorable à la mise en place, à compter de 2015, d'une cueillette (3^{ième} voie) distincte pour ses matières organiques et à l'achat de bacs bruns nécessaires à cette fin et qu'elle mandate la MRC :

- pour la conclusion d'une entente avec la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) pour la valorisation des matières organiques de la municipalité à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup;
- pour la conclusion d'une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour l'enfouissement des déchets ultimes de la municipalité au lieu d'enfouissement technique de cette municipalité;
- pour débiter les démarches requises pour l'acquisition de 170 bacs bruns pour les besoins de la municipalité et pour la demande de l'aide financière disponible auprès de la SEMER pour l'acquisition de ces bacs;
- pour la préparation d'un appel d'offres pour le contrat de cueillette des matières organiques selon des modalités à déterminer avec l'ensemble des municipalités participantes à cette collecte (3^{ième} voie).

168-14 Inscription opérateur en eau potable en septembre

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à payer la facture de cégep St-Laurent immédiatement lorsqu'elle la recevra pour le cours de traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution – TUFND qui aura lieu le 3 septembre prochain à Caplan. Le montant de la facture sera de 3 576.67\$ taxes comprises.

169-14 Offre de Ginette Bélanger

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que suite à la dernière offre de madame Ginette Bélanger pour la vente de son terrain situé devant l'église, au montant de 19 000\$, le conseil mandate la directrice générale à lui faire parvenir une lettre lui expliquant que la municipalité ne donnera pas plus que le prix d'évaluation, soit, 16 000\$. Le conseil municipal est prêt à donner un acompte de 5 000\$ tout de suite et la balance en octobre prochain.

Au point 18 de l'ordre du jour, le conseiller Langis Joubert informe le conseil et la population que 10 000 litres d'abat-poussière sera mis sur la route Melucq le 11 juillet prochain et 8 000 litres sera mis sur le rang 6 et 7 dans la semaine du 19 juillet.

Au point 19 de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que j'ai reçu un courriel des Entreprises Bourget m'informant que le traitement de surface sera installé dans la semaine du 11 août prochain.

Rapport sommaire au 30 juin 2014

✓ **Revenus: 296 527.25**

✓ **Dépenses et investissement: 271 599.00**

170-14 Demande de Jos Lefrançois (2008) inc.

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à faire un document attestant qu'au début de l'exploitation de la carrière située sur le lot 4 347 457, en 1971, celle-ci ne contrevenait pas à la réglementation municipale.

171-14 Autorisation de circulation de boisson en cannette

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas autorise les gens à circuler avec de la boisson alcoolisée en cannette seulement (à l'extérieur) sur les terrains de la municipalité pour l'activité qui aura lieu le 19 juillet prochain pour l'inauguration du camping. La directrice doit également faire une demande de permis de réunion pour ladite activité.

172-14 Demande d'information au Ministère des Transports - pont # 4491

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au Ministère des Transport où en sont rendus les travaux du pont # 4491 situé sur la rue Principale puisqu'il n'y a plus d'activité depuis quelques semaines.

173-14 Médiaposte - Bois de chauffage

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Richard Fournier et résolu par le conseil que suite à la demande des citoyens dans la salle du conseil lors de la réunion, un autre médiaposte sera acheminé à chaque adresse civique invitant la population à offrir du bois de chauffage à la municipalité. Le médiaposte sera comme suit:

INVITATION À TOUTE LA POPULATION

BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'ANNÉE 2014-2015

Les personnes intéressées à vendre du bois de chauffage à la municipalité ont jusqu'au 4 août prochain à 16h pour déposer leur offre au bureau municipal. SI VOUS VOULEZ DÉPOSER UNE OFFRE, PRENEZ NOTRE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 21 AU 1^{er} AOÛT. Le prix de la soumission devra comprendre les points suivants:

- la quantité de bois à vendre;
- l'essence de bois;
- le prix à la corde (4 X 4 X 8), transport compris jusqu'au terrain à côté du cimetière;
- Bois en 8 pieds (12 pouces maximum).

Nous voulons également avoir la date de livraison.

174-14

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes (21h25).

Jean-Paul Bélanger, maire

Katie St-Pierre, directrice générale

Je, *Jean-Paul Bélanger*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

